

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERCTIONS:
Annonces: la ligne... 20 c.
Réclames: " " " " 30 c.
Faits divers: " " " " 50 c.

Les abonnements et les annonces sont
reçues à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE
et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publications.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50
Six mois... 26.50
Un an... 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois... 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 1er MAI 1880

Table with 2 columns: Service, Date (1 MAI, 30 AVRIL). Rows include BOURSE DE PARIS, Services gouvernementaux, Services particuliers.

Table with 2 columns: Act., Date (1 MAI, 30 AVRIL). Rows include Banque de France, Sociétés diverses, Crédit, etc.

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 1 mai.
Change sur Londres, 4,85 »; change sur
Paris, 5,19 3/4, 100.

BULLETIN DU JOUR
La nomination de la commission sénatoriale chargée de l'examen du tarif général des Douanes, a donné lieu, au sein des bureaux, à de très vifs débats, entre les partisans du libre-échange et les représentants du système protectionniste.

montré que c'est par de sages droits compensateurs que notre prospérité industrielle pourra se relever.
L'élection présidentielle au Sénat s'annonce, assez mal pour les opportunistes. L'Officiel d'aujourd'hui donne la nomination de M. Léon Say, le seul concurrent que l'on pût opposer sérieusement à M. Jules Simon, à l'ambassade de Londres, en remplacement de M. Pothuau. Or, s'il faut en croire certains bruits, «aux yeux de M. Gambetta, il faut écarter M. J. Simon « avant tout. » C'est ce qui nous explique l'âpreté avec laquelle on a insisté auprès de M. Martel pour lui faire retirer sa démission, qu'il a maintenue pour des causes tout intimes, et le désir que l'on aurait de voir se produire au Sénat une intervention maladroite. Elle permettrait, d'après ces calculs, de greffer avec succès sur un incident habilement préparé la candidature de M. Le Royer, à défaut de celle de M. Léon Say.

Malgré les provocations gauches, la droite restera sur la défensive; il est permis du moins de l'espérer. Et si quelques impatients voulaient quand même aller de l'avant, il est probable qu'ils s'arrêteraient avant de donner dans le piège, en réfléchissant aux avantages que la discipline a valus à la majorité conservatrice.

Les congrégations
Quoique divers journaux annoncent que les droites sénatoriales ont désigné cinq délégués, MM. Buffet, Bocher, Babin, de Parieu et Chéronlong, pour s'entendre avec les dissidents du centre gauche, à l'effet d'examiner ce qu'il y aurait à faire au sujet des décrets du 29 mars, nous pouvons affirmer que rien ne sera fait.

Tout projet d'interpellation est abandonné, et loin d'avoir changé d'avis à cet égard, ceux qui en avaient eu d'abord l'idée se sont confirmés dans la conviction qu'il faut mieux attendre.
Quant à la procédure que devront suivre les congrégations, ce n'est pas le Sénat qui en est juge, mais le comité de jurisconsultes qui fonctionne depuis trois semaines. Voici d'ailleurs, un mois que les décrets ont paru, et l'on n'a rien fait. Les congrégations attendent la date du 29 juin et les décisions du Gouvernement, qu'elle savent fort perplexes sur le point de savoir comment il engagera l'action. Leur attitude équivaut à lui dire: «Tirez le premier.» Sauf l'interpellation Lamy, qui est un acte personnel, il n'y a donc rien de décidé sur ce qui sera fait ultérieurement; cela, nous pouvons le garantir.

A ce sujet, nous devons signaler la tactique des journaux de gauche qui s'évertuent à démontrer, malgré l'évidence, que tous les évènements ne partagent pas le même sentiment sur les décrets du 29 mars. Ces journaux s'attachent aux moindres paroles de nos prélats pour faire cette démonstration. C'est ainsi qu'ils relèvent que le nouvel archevêque d'Avignon, en prenant possession de son siège, n'a pas protesté contre les décrets et en tirent cette conclusion qu'il ne les voit pas de mauvais œil. On ne peut que sourire de cette confiance de quelques-uns de nos confères. (Moniteur)

Dissentiments
Tout n'est pas miel dans les relations du Gouvernement avec la Chambre des députés. Il y a même entre eux d'assez sérieux dissentiments qu'il y a lieu d'énumérer, afin de montrer quelles sont les tendances de cette Chambre:
Dissentiment sur la proposition Bert-

Labuze, relative à l'établissement du service militaire pour les membres du clergé. Le Gouvernement demande l'ajournement. Tout fait prévoir que la Chambre y sera contraire.
Dissentiment sur la question de la magistrature. La Chambre réclame la suspension de l'immovibilité. Le cabinet ne veut pas s'y résigner.
Dissentiment sur le projet Paul Bert, relatif à l'instruction primaire, dont le Gouvernement accepte les dispositions concernant la gratuité et l'obligation, mais dont il écarte celles qui concernent la laïcité, sous le prétexte que les maîtres laïques font défaut, en réalité parce qu'il a peur d'émouvoir contre lui l'opinion publique. La Chambre consent à ne pas insister sur le champ les écoles, mais elle veut laisser les programmes d'études, en bannir l'enseignement religieux... et la encore le Gouvernement recule.
Enfin, dissentiment quant au droit de réunion que la Chambre et le cabinet ne comprennent pas de la même manière. On peut voir à ces traits que M. de Freycinet, qui avait cru en cédant sur certains points, obtenir gain de cause sur d'autres, est malgré tout amené de plus en plus dans une impasse d'où il ne sortira que par la commission ou la démission.

Une idée des Révocations
Voici l'état d'un seul des 2.800 cantons de France; ce coin du tableau fera juger de l'ensemble:
Six révoqués: 1° le receveur-buraliste employé du télégraphe, au chef-lieu du canton; 2° le receveur-buraliste d'une grande commune voisine; 3° le cantonnier-chef; 4° l'instituteur congréganiste; 5° le garde-champêtre; 6° le suppléant du juge de paix.

Voilà comment la République traite les petits!
Maintenant, examinons les successeurs de ces disgraciés pour faire place aux amis et frères. Je n'en prendrai qu'un seul, ce sera le nouveau receveur-buraliste: ses fonctions ont été jointes à celles de secrétaire de la mairie, qui se trouvaient vacantes, et dont les émoluments ont été portés de 800 à 1,800 francs. Il est vrai que c'est le fils d'un proscrit de 1832.

La République répare ses malheurs sur le dos des contribuables. Le canton dont il s'agit est celui de Mirebeau.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Aire
A MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH

En cours de tournée pastorale, le 23 avril 1880.
Mgr Delannoy, évêque d'Aire, vient d'adresser la lettre suivante à son métropolitain:
A Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Auch, Monseigneur,
Je viens de lire la lettre que Votre Grandeur adresse à M. le ministre des cultes au sujet des décrets du 29 mars. Je ne puis qu'adhérer de toute l'énergie de mes convictions à cet ensemble de considérations si sérieuses.

Je suis d'autant plus reconnaissant à Votre Grandeur de s'être faite sur cette grave question l'interprète de la pensée de ses suffragants et d'avoir si sagement essayé de détourner le coup qui, en frappant les ordres religieux, atteindrait, comme elle le dit si bien, l'Eglise et la France elle-même dans ce qu'il y a de plus cher, que mon diocèse en souffrirait plus cruellement.
Il compte, en effet, bon nombre de communautés d'hommes et de femmes qui secondent admirablement l'action de mon clergé et que, prêtres et fidèles, entourent à juste titre de respect, de reconnaissance et d'affection.
En outre, des liens tout particuliers rat-

tachent mon diocèse à la compagnie de Jésus. C'est au RR. PP. Jésuites qu'est confié depuis un quart de siècle la direction de notre grand séminaire: une partie de mes prêtres se louent d'avoir été formés par leurs soins, et tous indistinctement vantent la science et la piété, la sagesse et le dévouement de ces maîtres habiles. Les doctrines qu'ils enseignent, inattaquables de tout point, sont identiquement les mêmes que celles qui sont professées dans tous les séminaires de France; l'esprit dont ils s'efforcent de pénétrer leurs élèves est celui que tout prêtre digne de ce nom doit avoir; aussi nul de ceux qui les connaissent ne comprendrait l'ostentatisme qui viendrait les frapper. J'ai cherché à me rendre compte de la signification et de la portée du décret qui les concerne spécialement, et il m'a paru aussi inexplicable dans sa teneur que dans les omissions préventives dont il porte l'empreinte. Qu'a-t-on voulu désigner sous le nom de communauté? Aurait-on la prétention de considérer comme telle, en s'arrogant le droit de la dissolution, une réunion de professeurs qui, en leur nom et sous ma haute direction, enseignent conformément à un programme par moi tracé?

Un éminent magistrat, auquel je posais cette question, me répondait qu'à aucun point de vue une telle mesure ne pourrait, selon lui, être légalement justifiée, et il ajoutait: «En tout cas, ainsi privés du droit de vivre dans votre séminaire, vos professeurs demeureraient au moins dans le droit commun; rien ne vous empêcherait, conséquemment, vous ou quelque autre, de leur offrir asile; rien ne vous empêcherait d'user à leur égard de la faculté que la loi vous laisse de charger de quel cours il vous plait, qui bon vous semble.
Telle serait au besoin ma ligne de conduite, monseigneur, et je suis sûr qu'elle aurait votre entière approbation; mais je me persuade que nous n'en serons pas réduits à pareille extrémité.

Je me plais aussi à penser que, quoi qu'il advienne, on respectera l'établissement des jésuites à Poyanne. Vous savez, monseigneur, comment, il y a quinze ans, les jésuites espagnols, croyant que la France, qui avait toujours passé jusqu'ici pour la terre ferme et libre par excellence, pourrait leur offrir un port tranquille au milieu des agitations de leur patrie, vinrent fonder dans mon diocèse un scolasticat pour les jeunes compatriotes. Dans cet asile, qui est une sorte de cité intellectuelle et savante dont les habitants ne s'occupent que des choses supérieures à tous les intérêts terrestres, ils donnent à tous ceux qui les entourent l'exemple du travail, de l'ordre, de la soumission aux lois, comme de toutes les vertus. Cette maison est d'ailleurs un élément considérable de prospérité matérielle pour toute la contrée, qui n'admettrait jamais que le départ de ces dignes étrangers, lesquels restent en effet si étrangers à tout ce qui nous divise, pût importer à la pacification et au bonheur de notre pays.

Je me refuse à croire que la vicille hospitalité française puisse être contestée, comme je veux conserver l'espoir que ceux qui portent le poids si lourd des responsabilités publiques s'arrêteront, ainsi que votre cœur d'évêque et de Français les en conjure si éloquentement, sur la pente fatale où l'on veut les entraîner.
Veuillez agréer, monseigneur, les sentiments de vénération et d'affectueux dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très-humble suffragant.
+ VICTOR,
Evêque d'Aire et de Dax.

bles avec les obligations d'une femme appelée à une vie sérieuse et retirée, où le côté pratique de la vie doit être simplement ennobli par le sentiment du devoir accompli.

Et pourquoi n'y ajoutez-vous pas le charme d'un art dans lequel son cœur et son imagination jetteraient ce trop-plein, cet indéfinissable, qui tourmente quelquefois certaines natures, et qui ne peut trouver à s'épancher dans le courant de la vie ordinaire? Du reste, que savez-vous de sa destinée? doutez comme elle l'est, à qui ne pourriez-vous prétendre pour cette enfant?
Ma mère ne répondit pas de suite; jeune comme j'étais, je ne pouvais encore la comprendre, mais j'observais tout avec une rare intuition des sentiments intimes de ceux que j'aimais.

Je vis qu'elle baissait ses longues paupières avec cette expression de recueillement qu'elle prenait lorsqu'un réflexion lui était offerte; pria-t-elle en ce moment? envisageait-elle ses lourdes responsabilités de mère de famille? Je ne sais, mais elle répondit simplement:
— J'y songerai, chère amie.
Et le résultat fut le commencement des études musicales de Luz avec une vieille maîtresse de piano de Mâcon, qui la tenait perchée, sur son haut tabouret, une grande heure chaque jour, devant le vieux piano carré que mes parents achetaient d'occasion et firent placer dans la salle basse près de la fenêtre ouvrant sur le jardin.
Les progrès de l'enfant furent si rapides, qu'au bout de quatre mois elle pouvait exécuter de petites sonnettes, et qu'elle

L'ATHÉISME OFFICIEL
L'athéisme est devenu la philosophie officielle.
Le Temps publiait, il y a quelques jours, le compte-rendu de la délibération de la commission municipale chargée de l'examen des livres donnés en prix.

Nous extrayons de ce compte-rendu le passage suivant:
« Le principe que le conseil municipal avait posé, en vertu duquel tout ouvrage traitant de religion NATURELLE ou RÉVÉLÉE, s'écartant des données de la SCIENCE POSITIVE et n'étant point un caractère exclusivement laïque, a été tout d'abord nettement affirmé par plusieurs membres de la commission, conseillers municipaux.
« Une objection a été faite par M. Hémond, inspecteur primaire de Paris, à savoir si, par le mot laïque, on entendait exclure également la religion NATURELLE. IL A ÉTÉ RÉPONDU AFFIRMATIVEMENT, et sans autre discussion la commission a entamé la première série de ses travaux.
« Ainsi l'idée de Dieu, l'existence de l'âme sont regardées aujourd'hui comme des notions antirépublicaines et rejetés au nom du laïcisme.
La Convention avait décrété que:
« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etat suprême et l'immortalité de l'âme.
« Aujourd'hui les conventionnels ne seraient plus que des cléricaux et Robespierre un vulgaire jésuite.

L'esprit des morts
Le Globe, rédigé par Pierre Leroux, Jouffroy, Duvergier de Hauranne, Patin, etc., disait en 1823:
« Réclamer l'exécution des arrêts parlementaires contre les jésuites, c'est ne pas comprendre la liberté, c'est disons mieux, c'est se rendre coupable de jésuitisme.
« Recommandé à M. Gambetta, au prince Jérôme, à M. de Freycinet, à M. Pascal et autres Ferrys.

Chalmel dit Rocoux
Nous lisons dans le journal la Comédie politique, de Lyon:
« La Comédie politique, dans son dernier numéro, a raconté et établi d'une façon péremptoire que le personnage qui représente en ce moment la France à Berne se trouve placé dans des conditions de descente spéciale:
« Il est le petit-fils d'un voleur de grand chemin doublé d'un faussaire mort au bagne, dans les premières années de ce siècle.
« Il est le fils d'un assassin doublé d'un failli non réhabilité:
« Il porte un nom qui n'est pas son véritable nom. Il ne s'appelle pas, en effet, Chalmel-Lacour: il s'appelle Chalmel dit Rocoux, et cette transformation du nom et du surnom n'aurait eu d'autre but, à l'origine, que de faire perdre la piste des crimes de la famille.

Voilà ce qu'a établi dans son dernier numéro, la Comédie politique.
Et cet article de notre numéro du 18 avril 1880 se terminait ainsi:
« Toutes les fautes sont personnelles, et les enfants ne sauraient être responsables des crimes des pères. Mais il serait bon de savoir pourquoi si la France sera longtemps encore représentée par des puissances étrangères par le petit-fils des deux scélérats ci-dessus.
« Cette fois, je compte bien que c'est le gouvernement lui-même qui me fera une réponse satisfaisante.

Or, le gouvernement n'a pas encore répondu.
Il va falloir qu'il réponde, et, avec tout le respect qui lui est dû, je me permets de l'aviser que le rôle de sourd volontaire ne pourra convenir plus longtemps à la situation qu'il s'est faite.
Nous venons, en effet, de faire adresser plusieurs numéros de la Comédie politique, sous pli chargé, à M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères.
Jusqu'à ce que M. de Freycinet ait ren-

nous émerveillait par l'ardeur sérieuse qu'elle apportait à ses débuts si ingrats pour l'enfance.
La duchesse, ravie du succès de son intervention dans nos études, fit apporter aussi un piano au chalet; elle se faisait une fête de constater la justesse de son conseil, car on ne pouvait nier que la musique fût pour notre chère enfant une source de joies, et souvent, un moyen d'obtenir d'elle des efforts d'applications que sa nature vivace et expansive lui rendait très difficiles.

L'été s'était écoulé dans cette agréable intimité; octobre touchait à sa fin, et ma mère avait arrêté, pour Mme de Montello, le premier étage d'un vieux hôtel de la ville où elle passerait l'hiver.
C'était le dernier jeudi: il faisait un temps affreux, des tourbillons de vent et de pluie fouettaient les vitres tandis que nous étions réunies autour du feu, attendant mon père qui devait venir nous prendre dans son cabriolet, en revenant d'un village où il avait passé la soirée près d'un malade.

Pourvu qu'il ait pensé à nous apporter des couvertures, disait ma mère, car nous ne pouvons pas être tous à l'abri. Mes pauvres enfants, nous aurions dû partir à pied avant dîner. Mais le voilà! s'écria-t-elle en se levant subitement, car les aboiements du chien de garde venaient de se faire entendre.
Nous nous approchâmes alors des fenêtres et puis... je me mis à pousser un cri, car un cavalier, sur une grande bête noire, venait de franchir d'un bond la barrière, et

voilà Chalmel dit Rocoux planter ses choux ailleurs que dans une ambassade française, la Comédie politique arrivera chaque semaine, sous pli chargé, au principal locataire du palais du quai d'Orsay.

Et, chaque semaine, M. de Freycinet pourra lire dans la Comédie politique l'invitation formelle, à lui faite par-devant l'opinion publique, d'avoir à révoquer de ses fonctions d'ambassadeur le petit-fils du voleur et faussaire de Joux-du-Bas, fils du failli non réhabilité coupable d'assassinat sur la personne de M. Dupont, de la Ferté-Macé.

« Peu important, après tout, que la République fût représentée à l'étranger par un individu descendant en ligne directe des deux bandits qui s'appellent, l'un, Chalmel-Lacour (Alexandre-Fortuné), l'autre, Chalmel-Rocoux (Armand-Fidèle-Constant). Ce serait même là, à mon avis, une représentation qui pourrait peut-être convenir au régime né du 4 septembre et tenu sur les fonts baptismaux par le faux Girard.
« Mais ce n'est pas, en définitive, la République que le sénateur Chalmel-Rocoux (Paul-Armand) est chargé de représenter près de la Confédération helvétique: c'est la France elle-même.
« Et j'estime que la France, sous quelque régime qu'elle vive, doit être représentée à l'étranger, auprès de n'importe quelle puissance, par des diplomates d'un lignage plus honorable et plus respectable que le lignage du sieur Chalmel (Paul-Armand) dit Rocoux.
« La Comédie politique n'est qu'une petite feuille hebdomadaire. Que le gouvernement, pourtant, se tienne ceci pour bien dit.
« La Comédie politique ne lâchera pas, avant qu'elle ne l'ait menée à bien, l'œuvre d'assainissement diplomatique qu'elle vient d'entreprendre. » VIDELICET.

LETTRE DE PARIS
(De notre correspondant particulier)
Paris, le 30 avril 1880.

Par les choix qu'il a faits hier, pour la commission des douanes et la commission chargée d'examiner le projet de M. Baragnon relatif aux certificats d'études délivrés par les jurys mixtes, le Sénat a prouvé que les opportunistes de la Chambre auraient fort désormais de compter sur son indifférence en matière politique aussi bien qu'à propos des questions d'affaires.

Ce n'est pas, entendez-le bien, qu'il ait voulu faire de la protection quand même en composant la commission des tarifs de 11 protectionnistes contre 7 libre-échangistes. Il a voulu seulement rétablir au profit de l'agriculture l'équilibre de la balance parlementaire. Il suffit, du reste, de se reporter à la discussion des bureaux pour être convaincu que les sénateurs, qu'ils fussent conservateurs ou républicains, se sont uniquement inspirés des intérêts économiques du pays, abstraction faite de la politique. Ni libre-échange, ni protection à outrance, tel a été dans tous les bureaux le mot d'ordre que les nominations ont fait prévaloir. Il faut donc s'attendre à ce que la haute Chambre, dans les débats relatifs aux tarifs, saura se préserver de tout parti pris et qu'elle ne tiendra compte que des résultats de l'expérience et des faits acquis. Aussi l'effet moral produit par la nomination de sa commission est-il déjà considérable. Les intéressés comprennent que le contrôle du Sénat sera aussi scrupuleux que patriotique et que, quelles que soient les erreurs de la Chambre des députés, elles seront promptement réparées.

Le Sénat a voulu, d'autre part, en composant sa commission de membres essentiellement compétents, hâter autant que possible l'examen des questions si complexes sur lesquelles il aura à se prononcer en séance publi-

FEUILLETON DU 2 MAI

— 3 —

LE RÉCIT DE CATHERINE

PAR CÉLANIE CARRISSAN

Elle s'arrêta quelques instants seulement à la maison, puis ma mère monta près d'elle en voiture, afin de l'installer au chalet.

Ce fut ainsi que commença pour nous cette période si heureuse pour notre jeunesse, où, alternant de fortes études aussi douces qu'élevées, jouissant du moment présent sans nous préoccuper du rude combat de la vie, auquel nos parents nous préparait à notre insu, nous formions à tout jamais entre nous-mêmes et moi ce pacte d'amitié qui se rattache aux premiers et aux plus pures joies du cœur et de l'intelligence, pour se graver plus tard dans les régions immortelles de l'âme parvenu à tout son développement.

Nous fûmes naturellement comblées par la duchesse de douceurs, de cadeaux, d'invitations.
Ma mère nous permit d'aller avec elle chaque semaine, le jeudi, passer l'après-midi au chalet. Là, nous nous croyions dans un lieu enchanteré, une sorte de nid aérien, suspendu entre la terre et le ciel, où tout chagrin, tout devoir possible devait être oublié. Nous y respirions une atmosphère imprégnée d'élégance qui nous sem-

blait luxe princier, tant nos habitudes étaient simples. Lorsque nous entrions dans cette petite serre aux parfums légers, où gazouillaient parmi les fleurs quelques oiseaux rares, et que nous apercevions la duchesse à demi renversée dans son fauteuil créolé, un éventail à la main, sa mantille de dentelle l'enveloppant avec grâce, nous adressant de loin le sourire accueillant d'une souveraine, lorsqu'elle nous tendait sa bonbonnière d'or ciselé, marquée de son écusson, ou qu'elle se détournait nonchalamment pour prendre les lettres que lui présentait, sur un plateau d'argent son vieux serviteur respectueusement incliné, alors nous croyions être transportés dans une demeure princière féerique, tant elle était différente de tout ce que nous vu jusque-là!

Le premier incident, qui marqua dans le récit que j'entreprends fut l'impression que produisit tout à coup sur la duchesse la présence de notre gentille petite Luz, que nous avions amenée par une belle après-midi du mois de mai.
« Voici Luz, dit ma mère en entrant au salon qui ouvrait sur la pelouse par une large porte vitrée et deux fenêtres basses, tandis qu'il recevait le jour de l'autre côté par de grands panneaux de verres colorés qui laissaient voir les perspectives du jardin sous des teintes différentes. Un rayon de soleil, passant par une de ces vitres dorait la tête de l'enfant, tête expressive, aux lignes pures et fines, et déjà sérieuses.
— Elle ressemble étonnamment à Sébastien, mais en miniature, répondit la duchesse qui la prit sur ses genoux: veu-

tu, ma belle, me laisser te regarder?
Elle releva ses cheveux sur les tempes et la considéra un moment. Il y a à quelque chose dans le regard de cette enfant. Voyons, Maria, qu'en ferez-vous? Vous l'avez appelée Luz, c'est significatif; il y a une lumière dans ces yeux-là.
— Espérons que ce sera une lumière d'en haut, reprit ma mère avec sa dignité calme. Ma mari voulut d'abord lui donner mon nom, Maria della Cruz (Marie de la Croix); or, ne voulant pas présager à son enfant un avenir de grandes épreuves, il l'appela dans sa tendresse paternelle: Maria della Luz (Marie de la lumière), et pour ne pas causer de confusion entre les deux Maria, on prit l'habitude de l'appeler Luz, tout court.

Voyons, petite Luz, continua ma mère en prenant sa fille dans ses bras, chante-nous ce beau cantique que je t'ai appris pour Noël; tu prouveras que tu es non-seulement notre petite lumière, mais aussi notre petit oiseau.
Luz leva les yeux en souriant et se mit à chanter, le regard toujours levé.
La duchesse parut stupéfaite.
— Jamais, dit-elle, je n'ai entendu quelque chose de semblable! c'est l'accent réveur et velouté d'un rossignol, mais un rossignol ayant une âme. Et elle n'a pas sept ans! Maria, il ne faut pas tarder davantage, donnez un professeur de musique à cette enfant, je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas encore fait.
— Eh! c'est justement parce que je lui reconnais une organisation à part que j'hésite à développer des facultés incompar-

A suivre